

Commentaire de saint Augustin

Les ennemis de la grâce du Christ

A l'orgueilleux qui se vante d'une manière impie de ce qu'il a, comme s'il le tenait de soi-même, la Vérité déclare par la bouche de l'Apôtre : « Qu'as-tu que tu n'aies reçu ? Si tu l'as reçu, pourquoi te glorifies-tu, comme si tu n'avais pas reçu » (I Co IV, 7) ? (...)

Ennemis de la grâce du Christ, ils veulent nous persuader que même la prière, faite au Seigneur pour ne pas entrer en tentation, ne paraît pas nécessaire pour nous. Ils prétendent défendre ainsi le libre-arbitre, au point qu'ils nous disent capables, d'accomplir par lui seul, sans le secours de la grâce, les préceptes de Dieu. Il s'en suivrait que le Maître a eu tort de dire : « Veillez et priez afin que vous n'entriez pas en tentation » (Mt 26, 41) ; et que nous redisons en vain chaque jour dans l'oraison dominicale : « Ne nous laissez pas entrer en tentation » (Mt 6, 13). S'il est déjà en notre pouvoir de ne pas être vaincus par la tentation, à quoi bon demander de n'y pas entrer, de n'y être pas induit ? Faisons plutôt ce qui dépend de notre libre arbitre, ce que nous pouvons parfaitement, et moquons-nous de l'Apôtre qui dit : « Dieu, qui est fidèle, ne permettra pas que vous soyez tentés au delà de vos forces » (I Co 10, 13) ; répliquons-lui : Pourquoi demanderais-je à Dieu, ce qu'il a mis en mon pouvoir ? – Mais non ! Qu'il se garde de penser ainsi celui qui tient à penser juste. (...)

Nous ne détruisons donc pas le libre arbitre de la volonté humaine, lorsque nous exaltons avec une pieuse reconnaissance, au lieu de la nier par une ingrate insolence, cette grâce de Dieu qui aide notre liberté. L'acte de vouloir est bien nôtre : mais la volonté est excitée pour s'ébranler, guérie pour être en état, tendue pour saisir, remplie enfin pour posséder. Si ce n'était pas nous qui voulions, ce ne serait pas nous non plus qui recevions ce qui est donné et le posséderions. Qui donc aurait la continence (...), si ce n'est celui qui le veut ? Personne ne la recevrait, en effet, s'il ne la voulait pas. Or, à qui devons-nous la faculté dans notre volonté de recevoir et de posséder ? Si vous le cherchez, consultez l'Écriture, ou mieux, puisque vous le savez, rappelez-vous ce que vous avez lu : « Sachant que personne ne peut être continent, à moins que Dieu ne l'accorde – et c'est déjà de la sagesse que de savoir de qui vient le don... » (Sg 8, 21).

Saint Augustin, *De bono viduitatis* 17, 21.

BA. Œuvres 3, pages 279 s.

Lettre à une veuve du nom de Julienne, mère de Démétriade et belle-fille de Proba. Ecrite sans doute en 414. Augustin y dénonce la folie des pélagiens qui nient la grâce de Dieu et la nécessité de la prière.